



MORT DU CURÉ - 1730

Le 30 août 1730

maître **augustin ythier** âgé de quarante cinq ans decedé le jour d'hier prêtre curé de coursan a été inhumé dans l'église paroissiale et cœur dudit coursan par moy prêtre prieur curé de Sormery et directeur de la conference du detroit d'Ervy a laquelle ont assisté messieurs Jean de Lorne prêtre ancien curé dudit coursan et oncle dudit S^r deffunt, gilles bernoit curé de monfé, pierre chaté curé de courtaou, christophe Aubé curé de Lason, Etienne guilleminot Augué curé de villeneuve, Jean Louïs Simard curé d'Ervy, charle pichot curé et Etienne gatelier vicaire d'auxon, Edme chauvel curé de vonon, nicolas arbelot curé de chessy, claude poissenot curé des croutes, Jean Louis nugault de St aubin curé de germigny, françois goujout procureur au baillage d'Ervy neveu et claude rabiat lieutenant dudit coursan, nicolas rabiat capitaine reformé et valentin rabiat greffier dudit coursan cousins dudit deffunt tous lesquels ont signé avec nous excepté ledit Sieur Lorne qui pour son infirmité a déclaré ne pouvoir siner, ladite inhumation faite pour la trop grande distance de monsieur le doïen rural audit droit et accidents facheux qui auroient pu s'en ensuivre vu la saison et sans prejudicier a ses droits/



MORT D'UN MENDIANT - 1732

Le 6 juillet 1732

Inhumation d'un « pauvre homme inconnu infirme mendiant son pain, 60 ans environ, un peu grison, d'une médiocre grandeur lequel l'on a trouvé mort dans la grange du nommé Pierre FRAILLERY lab^r, mon paroissien et a dit auparavant estre de la paroisse des Trois châteaux proche Chaumont en Bassigny ».

relevé par Robert CASSEMICHE

source : RP Archives Communales Coursan-en-Othe



BAGARRE APRÈS LA MESSE - 1735

Remarque insérée dans les RP le 12 mai 1735

« Lan 1735 le St jour de pasques arrivant le dix davril une querelle etant survenue au sortir du salut entre deux particuliers dans laquelle il y auroit eu une éffusion de sang assez considerable sous la galerie contigue au cimetiére au grand scandal de tous ceux qui estoient presents seroit intervenue dix jours après une ordonnance de monseigneur larchevesque portant interdiction du cimetiére avec déffense dy faire aucune inhumation et le douziesme de may au cours de la visite de mr le grand archidiacre de sens ledit cimetiére auroit été reconcilié par mr châtelain son vice gerant arpès que lautheur de la querelle auroit reconnu sa faute, en auroit demandé pardon a dieu quil a offensé se seroit reconcilié avec la personne maltraitée et auroit donné par aumone à la fabrique de leglise la somme de douze livres pour reparation du scandal causé, fait a coursan le douze du present mois de may 1735 »



relevé par Robert CASSEMICHE

source : RP Archives Communales Coursan-en-Othe et site AD Aube Coursan-en-Othe vues 108-109/135



INHUMATION DE NICOLAS YTHIER - 1740

Le 13 juin 1740

Inhumation dans le chœur de l'église de maître **Nicolas YTHIER** prêtre premier aumônier des gardes du roi dans la compagnie de Noailles, âgé de 70 ans environ

relevé par Robert CASSEMICHE

source : RP Archives Communales Coursan-en-Othe



BAPTÊME DE CLOCHE - 1749

Benediction

L'an mil sept cent quarante neuf le premier
 juin jour de la tres ste trinite a été benite la
 grosse cloche de leglise de cette paroisse par
 moy Cure Soussigne le parain absent dont le
 nom et qualités a été inscrit sur la ditte
 cloche du consentement unanime de tous
 les habitants a été mme charle estienne de
 jossaud chevalier Sgneur de eau pereux
 de Coursan racines et autres lieux represente
 par mtre pierre rambourgt son pr fiscal
 qui a donne le nom de St martin patron
 de la paroisse à la ditte cloche et a signe
 avec moy sur lacte qui en a été fait et la
 maraine demoiselle anne marie charlotte
 de jossaud fille dud et Sgneur de Coursan
 née en nbre 1737 et dame de la

baronnie dudit Coursan racines &
 representée par mdsllle marie agathe
 rambourgt fille dud et Pierre
 rambourgt née en ybre 1740 qui a
 donne a la ditte cloche le nom de la
 Ste vierge et a dit ne scavoir signer de
 ce requisite
 Pierre rambourgt
 Anne marie charlotte

L'an mil sept cent quarante neuf le premier
 juin jour de la tres ste trinite a été benite la
 grosse cloche de leglise de cette paroisse par
 moy Cure Soussigne le parain absent dont le
 nom et qualités a été inscrit sur la ditte
 cloche du Consentement unanime de tous
 les habitants a été mme charle estienne de
 jossaud chevalier Sgneur de eau pereux
 de Coursan racines et autres lieux representé
 par mtre pierre rambourgt son pr fiscal
 qui a donné le nom de St martin patron
 de la paroisse à la ditte cloche et a signe
 avec moy sur lacte qui en a été fait et la
 maraine demoiselle anne marie charlotte
 de jossaud fille dud et Sgneur de Coursan
 née en nbre 1737 et dame de la

baronnie dudit Coursan racines &
 representée par mdsllle marie agathe
 rambourgt née en 7bre 1740 qui a
 donne a la ditte cloche le nom de la
 Ste vierge et a dit ne scavoir signer de
 ce requisite





BÉNÉDICTION DE LA CLOCHE « MARIE ANNE » - 1757

Le 21 juin 1757

Bénédition de cloche nommée « Marie Anne » par Valentin RABIAT ancien garde du corps, seigneur de Vougrey et par demoiselle Marie Anne LENFUMÉ dame des Alois, veuve de Pierre RAMBOURG, bourgeois, en présence des curés de Villeneuve et de Turny.

relevé par Robert CASSEMICHE

source : RP Archives Communales Coursan-en-Othe



INHUMATION DU CURÉ - 1763

Le 9 avril 1763

Inhumation dans le chœur de l'église de Me **Didier RAVIGNAUX** prêtre curé de Coursan âgé de 46 ans. Présence des curés de Sormery, Vosnon, Courtaout, Racines, Soumaintrain, Montfey, Lason, Villeneuve-au-Chemin.

relevé par Robert CASSEMICHE

source : RP Archives Communales Coursan-en-Othe



MORTS TRAGIQUES - 1771, 1784, 1790

Le 18/04/1771

Marie DURLLOT a été inhumée, âgée de 10 ans, fille de François DURLLOT et d'Anne REGNAULT. Elle décédée le 17 « d'être tombée dans l'eau ».

Le 15/03/1784, **Marie JEANNELLE**, mendicante âgée de 84 ans, originaire de Lason, veuve de Claude PESÉE, berger, a été trouvée morte sur le finage de Coursan. Ayant sur elle des marques de religion, elle a été inhumée avec les cérémonies ordinaires.

En mars 1790, **Marie FAVROLLE**, veuve de Jean RABUAT cordier à Villeneuve-au-Chemin, est tombée malade à Coursan et y est décédée âgée de 73 ans. Les cérémonies ordinaires ont été faites en l'église de Coursan le 19 mars. Puis son corps a été transporté à Villeneuve pour y être inhumé suivant son vœu, comme elle en a fait part à M. le curé. Il est venu la chercher jusqu'à l'entrée du finage de Coursan.



relevé par Robert CASSEMICHE

source : RP Archives Communales Coursan-en-Othe



DIVORCE DIFFICILE - 1796 À 1798

Le mariage civil a été inscrit dans la Constitution du 3 septembre 1791. Ce n'est plus un sacrement. Pour les révolutionnaires, un engagement irrévocable est incompatible avec la Liberté. Le mariage doit alors pouvoir être dissout, donc le divorce s'impose. L'Assemblée législative vote le 20 septembre 1792 une loi autorisant le divorce. Il peut être demandé à l'initiative de l'époux ou de l'épouse.

Jusqu'en 1804, le divorce est une simple procédure, sans juge. Il se fait à la mairie. Les époux ne sont pas obligés de motiver leur demande. Ils doivent être mariés depuis au moins deux ans et respecter des étapes obligatoires de conciliation.

Divorce de Véronique MODIÉ et de Pierre CHAUME

22 vendémiaire an V (13 octobre 1796)

1ère demande

Véronique MODIÉ demeurant chez son père à Montigny, est comparue à la mairie de Coursan assistée de trois de ses parents, pour demander le divorce d'avec son mari Pierre CHAUME. Leur mariage a eu lieu à Coursan le 16 juillet 1793.

Elle ne peut pas vivre ni habiter avec son mari à cause d'une antipathie d'humeur et de caractère. D'ailleurs, depuis un peu plus de trois ans qu'ils sont mariés, ils n'ont vécu ensemble que six mois, bien qu'elle ait fait tout ce qu'elle a pu pour remplir ses devoirs et tout ce qu'exigeait son mari. Elle a tenté d'accepter son caractère pour vivre en parfaite union sans y parvenir. Elle souhaite divorcer et retrouver sa liberté. Elle s'engage, si le divorce se fait à l'amiable, de lui rendre tout ce qu'il lui a donné. S'ils ne parviennent pas à s'entendre sur leur séparation, elle entend profiter du bénéfice de la loi. Pierre CHAUME refuse de divorcer et persiste dans ce refus.

24 frimaire an V (14 décembre 1796)

2è demande

Véronique MODIÉ accompagnée de son père Jean MODIÉ et de quatre parents, réitère sa demande de divorce. Sa parentèle a essayé de la convaincre de retourner chez son mari, argumentant que depuis la première demande, il y a deux mois, il s'était peut-être opéré quelque changement dans l'esprit dudit Pierre CHAUME et si après cette tentative, rien ne changeait, elle retournerait chez son père où elle réside. L'épouse leur a répondu qu'elle « *etoit sorti de lesclavage et quel ni rantreraï jamé* ». La conciliation étant impossible, une troisième et dernière assemblée aura lieu dans trois mois. Quant à l'époux, il ne s'est pas présenté à sa convocation, répondant qu'il était à Saint-Florentin.

20 thermidor an V (7 août 1797)

3è demande

Véronique MOSDIER se présente avec son père, devant l'agent municipal de Coursan pour présenter sa 3è demande de divorce. Les parents qui sont venus avec elle, attestent qu'elle persiste dans sa décision et qu'elle l'a fait notifier à son mari par huissier. Il a été sommé de comparaître ce jour, avec trois de ses parents ou amis.

Le mari comparait seul car aucun de ses parents n'est disponible, tout le monde étant occupé aux moissons. Il ne veut pas divorcer et veut reprendre la vie commune avec sa femme.

On accorde à tous les présents une demi-heure de discussion. Cela ne sert à rien, chaque époux campe sur sa position. Une prochaine assemblée est programmée au mois d'octobre.

30 vendémiaire an VI (21 octobre 1797)

4è demande

Véronique MOSDIÉE se présente à cette nouvelle assemblée avec son père et trois parents. Elle déclare avoir fait sommation à son mari de se trouver ici, ces jour et heure.

Pierre CHAUME se présente seul, expliquant qu'il ne veut pas faire comparaître ses parents et qu'il ne veut pas divorcer. Il invite sa femme à reprendre la vie conjugale et prie les assistants d'appuyer cette proposition.

Une demi-heure est laissée à la réflexion. À l'issue de ce temps, il s'avère que l'épouse ne changera pas d'avis.

Une 3^e assemblée aura lieu, conformément à la loi, dans trois mois.

1er pluviôse an V (20 janvier 1798)

5^e demande

Véronique MODIÉ est présente, avec son père et deux cousins.

Pierre CHAUMME est seul. Il accepte enfin de laisser la procédure de divorce suivre son cours. Il consent à la séparation à condition que son épouse lui rende tout ce qu'elle a reçu de lui.

L'adjoint rédige l'acte de consentement des parties, mais l'époux refuse de le signer.

12 thermidor an VI (30 juillet 1798)

Véronique MODIER femme de Pierre CHAUME déclare avoir formé demande en divorce pour incompatibilité d'humeur. Elle s'est conformée à la loi, était présente aux trois assemblées obligatoires. Six mois se sont écoulés, elle veut faire prononcer son divorce et a fait assigner son mari pour qu'il soit présent ce jour en ce lieu.

Le mariage a été contracté le 16 juillet 1693 à Coursan.

Le mari présent, déclare qu'il n'a pas moyen de s'opposer au divorce, sous réserve du partage de leur communauté.

L'épouse a respecté tous les délais, toutes les assemblées de non-conciliation, suivant la loi.

Quatre témoins sont présents.

L'agent municipal prononce le divorce : le mariage est dissout, les époux retrouvent chacun leur liberté.

Tout le monde signe. (ouf !)

rédigé par Véronique FREMIET MATTEI

source : relevés Robert CASSEMICHE des Archives Communales Coursan-en-Othe



PHILIPPE DE MÉRIC DE LA TOURNERIE, CURÉ DE 1777 À 1805

Extrait de l'annuaire d'Ervy de 1866

*« Depuis l'année 1777 jusqu'au mois de juillet 1805, la cure de Coursan a été occupée par **M. Philippe de MÉRIC DE LA TOURNERIE**, docteur de Sorbonne, licencié en droit et en théologie. Pendant cette période de 28 ans, M de LA TOURNERIE a presque toujours résumé en lui seul l'administration religieuse et civile de village de Coursan. Il était simultanément ou successivement curé, maire, instituteur, juge de paix. Sa vie a reflété toutes les phases de la Révolution ; on peut les suivre par l'inspection seule de sa signature, jusqu'au décret d'abolition des titres nobiliaires par l'Assemblée Nationale ; il signe : de Méric de la Tournerie, curé et maire ; après ce décret : Méric, curé et maire ; puis, Méric, curé ; puis, Méric, sans aucun titre. Pendant la Terreur, la plupart des actes sont encore écrits de sa main, mais sans signature.*

Malgré les décrets de la Législative sur l'incompatibilité, les habitants de Coursan n'ont jamais voulu lui retirer les fonctions de maire ; M. de LA TOURNERIE les a exercées jusqu'en 1794, soit ostensiblement, soit sous la signature d'un officier municipal.

L'exercice du culte fut interrompu à Coursan depuis le 29 novembre 1793 jusqu'au 1er avril 1795. Dans cet intervalle, plusieurs baptêmes et mariages furent célébrés dans l'église de Lasson.

Le 1er avril 1795, tout la population de Coursan, hommes, femmes, filles, jeunes gens se réunirent pour aller sommer le maire de leur remettre les clefs de l'église. Le magistrat, qui était un nommé J. D., fut obligé de céder devant les menaces très carrément formulées. Les clefs furent déposées le même jour entre les mains de M. de LA TOURNERIE, qui entra dans l'église avec quatre témoins, pour prendre acte de l'état des lieux. Le procès-verbal dressé, à cette occasion, constate que, dans l'église et la sacristie, on trouva : Rien.

A dater de cette époque, réapparaît au-dessous des actes religieux la signature : Méric de la Tournerie, curé de Coursan, et en 1804 : Méric de la Tournerie, vicaire-général du diocèse de Troyes, curé de Coursan.

M. de LA TOURNERIE quitta Coursan au mois de juillet 1805, pour aller prendre possession de la cure de Saint-Florentin, où il mourut. »

Philippe de MÉRIC DE LA TOURNERIE, né le 8 décembre 1748 à Lailly, est mort le 13 décembre 1834.

relevé par Robert CASSEMICHE

source : Annuaire d'Ervy de 1866, AD Yonne Saint-Florentin D 1832-1836_5 Mi 771/ 5 vue 279/310



DÉCÈS D'UN SOLDAT - 1810

Décès du 11 octobre 1810

Extrait du registre des décès de l'hôpital des Philippines à Daldadolid (probablement Valladolid)

*« le sieur **BERNOT Pierre** âgé de vingt quatre ans fusillier au soixante neufiesme Régiment de ligne premier bataillon premiere Compagnie natif de Coursan canton d'Ervy Département de l'Aube et entré audit hopital le vingt deux du mois de septembre l'an 1810 et y est décédé le onze du mois d'octobre l'an 1810, fils de feu pierre **BERNOT** et de Marie **FOURNIER** ses père et mère »*

Valladolid est une commune du nord-ouest de l'Espagne, en Castille-Léon.

Lors des guerres napoléoniennes, le 69^e régiment d'infanterie de ligne participe à la prise de Ciudad-Rodrigo le 19 juillet 1810. Il poursuit son avancée afin d'envahir le Portugal soutenu par l'Angleterre. Wellington a installé son armée sur les hauteurs de Buçaco le 21 septembre 1810. La bataille aura lieu le 27. Pierre BERNOT a-t-il été blessé dans les échauffourées précédant l'assaut ? Ou a-t-il été victime de maladie ?

Transcription du décès dans les registres de Coursan, le 10 avril 1812.

relevé par Robert CASSEMICHE

rédigé par Véronique FREMIET MATTEI

source : RP Archives Communales Coursan-en-Othe



DÉCÈS D'UN SOLDAT - 1814

Le 3 février 1814, **Charles Nicolas VALET** chasseur de la 4^e compagnie 5^e bataillon 23^e régiment d'infanterie légère est décédé au grand hospice d'Auxonne. Il avait été admis dans cet hôpital le 8 janvier. Il était fils de † Charles VALET et de Thérèse LAGOGUEY.

Il a pris part à la campagne d'Allemagne, notamment à la bataille de Leipzig des 16 au 19 octobre 1813.



retraite de Napoléon après la bataille de Leipzig, gravure de COUCHÉ fils

relevé par Robert CASSEMICHE
rédigé par Véronique FREMIET MATTEI
source : RP Archives Communales Coursan-en-Othe



MARIAGE TARDIF - 1840

François ROUSSEAU s'est marié en 1808 avec Thérèse BERLOT fille issue du troisième mariage de François BERLOT avec Madeleine Gabrielle RAOULT. Ils ont eu deux fils. Le premier est mort en bas-âge. Le second François Pierre, a fait sa vie à Ervy. Thérèse est décédée le 21 février 1813.

François, veuf de Thérèse depuis environ deux ans, s'est mis en ménage avec sa belle-sœur **Marie Madeleine BERLOT**, sœur cadette de Thérèse. Ils ont eu cinq enfants (le dernier, Louis né en 1827 est mort en 1828).

L'article 162 du Code Civil prohibait leur mariage puisqu'ils sont beau-frère et belle-sœur. Vivant maritalement depuis vingt-quatre ans, en 1839 ils ont décidé de se marier. Il leur a fallu demander une dispense auprès du roi Louis Philippe qui la leur a accordée le 19/11/1839.

Leur mariage a lieu le 13 janvier 1840.

À cette occasion, ils légitiment leurs quatre enfants nés hors mariage mais tous reconnus par leur père :

- Louis Théophile 23 ans, né le 8/05/1816.
- Grégoire Hypolithe 20 ans, né le 12/03/1819.
- Rosalie Caroline 18 ans, née le 7/08/1821.
- Victoire Aurélie 16 ans, née le 11/11/1823.

Marie Madeleine BERLOT mourra le 4/06/1846 et son mari le 11/02/1862.

relevé par Robert CASSEMICHE
rédigé par Véronique FREMIET MATTEI
source : RP Archives Communales Coursan-en-Othe



RÉGULARISATION D'ÉTAT CIVIL - 1845



En 1845, M^{lle} **Rosalie Adèle FRAILLERY** souhaitant se marier, demande à la mairie de Coursan une copie de son acte de naissance. L'acte est introuvable, la naissance n'a pas été inscrite dans les registres.

Le 3 décembre, elle va trouver le juge de paix d'Ervy qui, au vu de son certificat de baptême en date du 19 septembre 1810, établit un acte de notoriété :

Rosalie Adèle FRAILLERY fille de Louis FRAILLERY et de Rose DAVOINE est née le 17 septembre 1810 à Coursan.

Cet acte est produit devant le tribunal civil de première instance de Troyes la semaine suivante, le 10 décembre. Le jugement est prononcé le lendemain et homologue l'acte de notoriété :

Le mariage est célébré le 18 décembre 1845 avec Arsène PATEREAU.

Une affaire rondement menée...

relevé par Robert CASSEMICHE

rédigé par Véronique FREMIET MATTEI

source : RP Archives Communales Coursan-en-Othe



DÉSAVEUX DE PATERNITÉ - 1869 ET 1873

À Coursan, le 26 avril 1864, **Arsène Isidore Lcidas COUSIN** 27 ans, originaire de La Guinand commune de Sormery (89) épouse **Julienne Amélie BERNOT** 18 ans, née à Coursan.

Ils ont une fille née en 1865 à La Guinand, morte la même année.

La mésentente s'instaure entre les époux. Une séparation de corps et biens est prononcée par le tribunal civil de Tonnerre le 2 mai 1867. Lcidas retourne vivre à La Guinand tandis qu'Amélie reste à Coursan.

Cependant, le 25 mars 1869 Amélie accouche d'un enfant qui reçoit les prénoms d'Arsène Isidore Lcidas et dont la paternité est attribuée à son mari. Celui-ci réagit tout de suite. Le 31 mars, il fait signifier à sa femme que l'enfant étant né plus de 300 jours après leur séparation et qu'habitait chacun de leur côté, il engage une procédure de désaveu de paternité. L'enfant ne peut pas porter son nom. L'affaire est portée devant le tribunal civil de première instance de Troyes qui statue en faveur du mari. L'acte de naissance doit être rectifié et l'enfant doit prendre le nom de sa mère.

Le même évènement se reproduit quatre ans plus tard.

Julienne Amélie BERNOT accouche le 28 mai 1873 d'un garçon prénommé Gaston Jules. Il est nommé sur le registre d'État Civil « COUSIN ». De nouveau, Arsène Isidore Lcidas COUSIN qui habite maintenant à Saint-Florentin (89), entame une procédure en désaveu de paternité. L'acte de naissance de l'enfant est modifié. Il reprend le nom de sa mère « BERNOT ».

Amélie décède le 28 septembre 1880 à Montfey. Elle a 35 ans.

Arsène Isidore Lcidas BERNOT se mariera à Jaulges (89) et s'y installera.

Gaston Jules BERNOT se mariera, aura des enfants à Troyes. Il mourra à Ossey-les-Trois-Maisons en 1904.

rédigé par Véronique FREMIET MATTEI

source : relevés de Robert CASSEMICHE RP Archives Communales Coursan-en-Othe, EC en ligne site AD Aube